



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

DÉCLARATION DES ÉQUIPES QUADRETTES 3^{ème} DIVISION SAISON 2022/2023

AS ou ESB :

N° d'identification :

N° de licence	Div.	Nom Prénom
<i>Le premier inscrit est le chef d'équipe</i>		

E-mail et téléphone du chef d'équipe : _____

Une équipe déclarée de 3^{ème} division est obligatoirement composée de 4 ou 5 joueurs : dont 3 joueurs M3 obligatoires ; l'équipe peut être complétée par des joueurs de M4 ou Féminines F3 et F4

Equipe engagée sous le nom de l'AS ou l'ESB

Certifié conforme par le Président de l'AS ou ESB,
Mme, M. :

A :	Cachet	Signature
Le :		

A retourner à votre CBD pour saisie informatique au plus tard le 20 août 2022